EHLASS: système communautaire d'information sur les accidents domestiques et de loisirs, reconduction 1994-1997

1994/0031(COD) - 26/10/1994 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Dans la session la position commune est approuvé. Le Conseil est invité à arrêter définitivement l'acte, conformément à sa position commune dans les meilleurs délais.